

04 72 60 21 02



Dans un message vidéo diffusé le 6 mai dernier, Mr DENIZOT a annoncé, entre autres, l'ouverture de négociations pour la rédaction et la présentation pour signature aux organisations syndicales d'un accord pour la généralisation du télétravail ou « travail hybride ».

Nous ne pouvons que nous féliciter de cette décision, même si la CERA a pris beaucoup de retard en la matière par rapport à d'autres Caisses où des accords, en négociation depuis plusieurs mois, sont en passe d'être signés.

Pour mémoire, l'accord actuel sur le télétravail, qui ne concernait qu'un nombre limité de salariés à la CERA a fait l'objet d'un avenant jusqu'en fin d'année 2021.

Le nouvel accord qui va être négocié, représentera un bouleversement certain au niveau de la CERA. En effet, la quasi-totalité des salariés des salariés des fonctions supports et de la BDR vont être concernés. L'impact sur le réseau BDD sera quant à lui à négocier également, car il est difficilement imaginable, selon nous, de ne pas inclure ces salariés dans le dispositif malgré la spécificité de leur métier.

La crise sanitaire que nous avons traversé depuis maintenant plus d'un an, a bien évidemment, bouleversé tout ce que tout un chacun pouvait penser sur le télétravail.

Qui aurait pu envisager, avant cette crise, qu'une grande majorité des salariés allait travailler à domicile pendant plus d'un an ? Personne. Nos dirigeants y compris. Cela a représenté un énorme défi humain et technique. Pour quel résultat ?

- Les résultats de l'entreprise au titre de l'année 2020 n'ont en aucune manière eu à pâtir du télétravail mis en place suite à la crise sanitaire.
- Globalement, la très grande majorité des salariés en télétravail ont validé cette façon de travailler et souhaitent la poursuite de ce « bouleversement professionnel ». Les salariés ont fait remontée la plus grande « liberté psychologique » apportée par cette méthode de travail.
- Il n'y a pas eu de soucis au niveau informatique. Pourtant le challenge technique était de taille.
- Une plus grande productivité et efficacité des salariés en télétravail a été observée. En effet, dans le télétravail, seul le « livrable » compte.

Comme le dit le vieil adage : « à quelque chose, malheur est bon ». La crise sanitaire aura, au moins, permis d'effectuer un test en vraie grandeur à la CERA. Et le test a été passé avec succès.

Il est donc temps de graver un accord pérennisant ce succès.

Voici donc quelques idées et pistes que nous formulons pour cet accord à venir :

- Télétravail basé sur le volontariat du salarié
- Priorité pour les fonctions supports et les Centres d'Affaires
- Trouver un moyen pour que tous les salariés du Réseau BDD puissent avoir accès à minima un jour par semaine
- 2 jours de télétravail possibles pour les fonctions supports et 1 à 2 jours pour les Centres d'Affaires
- Présentiel 3 jours (supports) ou 4 jours (CA)
- Jours en télétravail fixes ou flottants, mais ne pouvant pas être reportés si non pris
- Maintien du ticket restaurant pour les jours en télétravail
- Blocage des ordinateurs à une heure à fixer
- Formulation écrite et argumentée de la hiérarchie en cas de refus de mise en place du télétravail.

Les salariés attendent un geste fort de la Direction au sujet du « travail hybride ». Dans une conjoncture où le dialogue social à la CERA est des plus difficile (nous ne reviendrons pas sur les sujets de dissension), la Direction a les cartes en main pour améliorer la qualité de vie des salariés. Elle ne doit pas laisser passer cette chance.

Votre équipe SUD



Pour Sud-Solidaires les valeurs d'ÉGALITÉ, de SOLIDARITÉ, de PARTAGE DES RICHESSES et de COLLECTIF AU TRAVAIL ont un véritable sens.

A vos côtés, Sud-Solidaires est depuis toujours mobilisé et déterminé pour améliorer nos conditions de travail et salariales que vous soyez cadre ou non.

L'équipe SUD

J'ADHÈRE AU SYNDICAT NATIONAL Sud-Solidaires BPCE	
NOM:	PRENOM:
SEXE:	DATE DE NAISSANCE :
ADRESSE PERSONNELLE :	MAIL PERSONNEL :
CLASSIFICATION:	TELEPHONE:
COTISATION MENSUELLE (0,40 % DU SALAIRE NET hors prime) :	
JE M'ENGAGE A PAYER MA COTISATION.	
LE:	A:
SIGNATURE:	

Bulletin à retourner à votre section local Sud-Solidaires : 116 Cours Lafayette 69404 Lyon. Ou par mail sudcera@9business.fr